



Pour ses défenseurs, le site des Cottes Mailles, également appelé DBMA - Aytré Métal, a l'avantage d'être déjà artificialisé - © Clément Vidal

## Futur hôpital : le choix des Cottes Mailles fait vivement réagir élus et associations

Le conseil de surveillance du groupe hospitalier a opté en faveur du site aytréen pour l'implantation du futur hôpital. Un choix loin de faire l'unanimité.

### AYTRÉ

Dans une longue lettre adressée aux Aytréens le 14 mars dernier, Tony Loisel expliquait son opposition à l'implantation du futur hôpital de territoire aux Cottes Mailles à Aytré. Ce site est occupé par des entreprises sur 12 hectares. Pour le maire de la cinquième commune de Charente-Maritime, « il faudra reloger ces entreprises sur de nouveaux espaces à construire sur des surfaces réduites et non artificialisées actuellement ». Et Tony Loisel d'ajouter : « La construction du futur hôpital sur ce site mécontente déjà les riverains qui seront à proximité d'un tel équipement, avec son lot de désagréments et les hauteurs de constructions importantes ». C'est pourtant ce site des Cottes Mailles, autrement appelé DBMA - Aytré Métal (du nom des entreprises qui s'y trouvent), qui a été retenu par le conseil de surveillance du groupe hospitalier La Rochelle - Ré - Aunis pour accueillir le futur grand hôpital du département (lire aussi en page 21).

De son côté, Franck Coupéau « se réjouit qu'un choix soit enfin fait ». Néanmoins, le leader du groupe d'opposition Le Renouveau au conseil municipal de La Rochelle regrette ce choix d'implantation : « Comment choisir un site contre l'avis d'un maire (Tony Loisel, N.D.L.R.) et de ses habitants ?, interroge-t-il. Contre l'avis des médecins et des salariés, avec seulement sept voix pour, quatre contre, une abstention et en l'absence d'un

médecin ? Et une absence de concertation citoyenne comme à l'habitude ! »

Un manque de concertation que déplorent plusieurs associations et collectifs de citoyens. C'est le cas notamment du Collectif citoyen de La Rochelle (Colcit-LR) : « Notre collectif regrette plus particulièrement un processus décisionnel d'où les citoyens sont exclus, fait-il savoir dans un communiqué. [...] Pour un dossier structurant d'une telle importance sur le territoire de l'Aunis, et vis-à-vis des centaines de milliers de personnes qui sont concernées, c'est, par principe, très dommageable ! ». Le Colcit-LR estime qu'un vaste débat public aurait dû être organisé en toute transparence par un organisme indépendant. Et l'un de ses membres, Pierre Rivaud, de citer en exemple la Commission nationale du débat public.

### « L'hôpital ne pourra pas se développer »

Pour Pierre Rivaud, qui préside également l'association écochirienne Capres-Aunis, « le fait qu'il n'y ait pas la possibilité de faire un véritable pôle multimodal à proximité des Cottes Mailles nous paraît un handicap. C'était pourtant l'un des arguments développés par le maire de La Rochelle et président de l'Agglomération Jean-François Fountaine lorsqu'il défendait le site du Parc des expositions ». Le militant associatif rejette par ailleurs

les arguments évoqués par le maire d'Aytré pour s'opposer au choix de ce site : « C'est aussi un secteur coincé dans une zone pavillonnaire, pourra-t-il. L'avenue Simone-Veil est déjà très encombrée, on voit mal comment tout cela va se gérer. Or, cet hôpital, qui a une vocation territoriale, ne pourra pas se développer car l'espace est trop contraint. »

Si les opposants au site DBMA - Aytré Métal mettent en avant l'étroitesse des lieux et les possibles nuisances (trafic routier, sirène des ambulances, vol de l'hélicoptère de secours...), ils évoquent également d'autres inconvénients : « Pour compléter cette implantation, il faudra également acquérir certains espaces agricoles qui sont à éviter en raison de procédures contentieuses connues et qui ne pourraient que s'aggraver », écrit Tony Loisel. Ce site possède des problèmes de pollution importante des sols et de raccordement aux réseaux énergies et fluides. »

Pour le maire d'Aytré, qui a d'ores et déjà indiqué à nos confrères de Sud Ouest qu'il ne signerait pas le permis de construire du futur hôpital, l'autre site aytréen de Varazéa semblait bien plus approprié : « Il emporte l'assentiment des Aytréens et permet même d'apporter, par cette implantation, des possibilités d'aménagements multiples, durables, évolutifs sans sacrifier des habitants et leur cadre de vie ». Un avis que partage le Rochelais Franck Coupéau : « Varazéa répond au souhait de départ de l'hôpital, plaide l'opposant à Jean-François Fountaine. Les terres agri-

coles permettent une maîtrise du prix du foncier. L'exécution du projet sera rapide car loin des habitations et de la zone économique. [...] Et il offre un environnement paysager avec possibilité d'y installer un pôle multimodal et surtout une surface suffisante pour son développement dans l'avenir. »

### « Varazéa aurait été un mauvais choix »

Pour le Collectif Eau publique 17 (CEP 17), qui défend la gestion publique pour une eau du robinet de qualité, le site non artificialisé de Varazéa n'était surtout pas à prendre en compte. « Varazéa aurait vraiment été un mauvais choix », estime Daniel Vince, président de CEP 17. Le choix qui a été fait, et que l'on ne peut que constater, permet de préserver les terres agricoles et une zone de captage. » Un captage qui est fermé depuis plusieurs mois pour cause de pollution d'origine agricole. Le CEP 17 espère désormais que le fait de ne pas retenir Varazéa va permettre « la mise en place d'un véritable périmètre de protection, seule solution possible pour débarrasser le site des sources de pollution qui empoisonnent ce site depuis des décennies ».

Precisons toutefois que le dernier mot concernant le choix du site pour l'implantation du futur hôpital reviendra à l'Agence régionale de santé. On est donc loin d'en avoir fini avec ce dossier.

Clément Vidal